Football à 7 Sport Adapté

CHAMPIONNAT INDÉPARTEMENTAL MAINE ET LOIRE / MAYENNE / SARTHE

1^{ère} journée



Samedi 17 octobre 2020 A partir de 10h30

Complexe Sportif - CHANGÉ (53)

Organisé par l'US Changé Football Section Sport Adapté













Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »



Avoir une licence compétitive FFSA à jour mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.



S'être entraîné(e) régulièrement au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.



Respecter le parcours de qualification en ayant participé au championnat départemental Sport Adapté si ce dernier a été proposé sur le territoire.



Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.



Respecter les horaires de compétition et de vérification des engagements/licences.



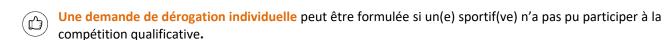
Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.



Être respectueux des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

Les Comités Départementaux Sport Adapté se donnent le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :





Y Par souci d'organisation, toute inscription le jour du championnat sera refusée.



Les clubs doivent prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.



Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

Règlement sportif

Le championnat interdépartemental de Football à 7 Sport Adapté est ouvert uniquement aux adultes.

SAISON	2020	/2021

-18 ans	Seniors
2004-2003 Demande de surclassement	2002 et avant

Le règlement sportif Football à 7 Sport Adapté est consultable sur www.ffsa.asso.fr.



Informations sur le championnat



La 1^{ère} journée du championnat interdépartemental 49/53/72 de Football à 7 Sport Adapté se déroulera le **Samedi 17 octobre 2020.**



Complexe sportif Auguste Dalibard – 2 rue Esculape – 53810 CHANGÉ.

avec un fléchage FFSA pour indiquer le lieu de compétition.





PAS de Buvette/restauration (pique-nique à apporter)



Engagement de 15 euros par équipe.

Programme prévisionnel

L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.

A partir de 9h30

Accueil des délégations et vérification des engagements/licences

10h15

Vérification des équipements/équipe

10h30

Début du championnat

12h30

Pause du midi

13h30

Reprise des rencontres

16h30

Fin du championnat

Inscriptions

La fiche d'engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner <u>avant le</u> :



par mail à cdsa53@gmail.com

ou



par voie postale à CDSA 53 – 109 BIS Avenue Pierre de Coubertin - 53000 LAVAL

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date - limite d'engagement!



Contacts

- CTF en charge de l'organisation du championnat : Adrien CRIBIER

cdsa53@gmail.com / 07.69.49.06.48

- Référent de la commission ligérienne Football/ Futsal Sport Adapté : Adrien CRIBIER

Championnats Sport Adapté 2021

- Championnat régional Football à 7 Sport Adapté : le 27 mars 2021 à Changé (53).
- Championnat de France Football à 7 Sport Adapté : du 13 au 16 mai 2021 à Valence (26).

Suivez-nous!

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités...



www.cdsa53.fr



CDSA Mayenne



@sportadapte53

Partenaires











